

AVIS DES SOCIETES (*)

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie-1001

La Banque de Tunisie publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2011.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

1ER TRIMESTRE 2011

(en milliers de Dinars)

	Du 01/01/2011 au 31/03/2011	Du 01/01/2010 au 31/03/2010	mars-11	mars-10	déc.-10	évolut. 2011/2010
1 - Produits d'exploitation bancaire	55 936	46 080	55 936	46 080	218 078	21,4%
Intérêts	45 101	36 069	45 101	36 069	164 450	25,0%
Commissions en produits	7 142	7 063	7 142	7 063	33 052	1,1%
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	3 693	2 948	3 693	2 948	20 576	25,3%
2 - Charges d'exploitation bancaire	22 138	14 270	22 138	14 270	70 304	55,1%
Intérêts encourus	21 925	14 170	21 925	14 170	69 270	54,7%
Commissions encourues	214	99	214	99	1 035	115,3%
Autres charges	-	-	-	-	-	-
3 - Produit Net Bancaire	33 798	31 811	33 798	31 811	147 773	6,2%
4 - Autres produits d'exploitation	140	81	140	81	515	72,6%
5 - Charges opératoires, dont :	9 537	9 201	9 537	9 201	36 749	3,6%
Frais de personnel	7 307	7 081	7 307	7 081	25 878	3,2%
Charges générales d'exploitation	2 230	2 120	2 230	2 120	10 871	5,2%
6 - Structure du portefeuille au bilan	-	-	268 802	222 688	220 815	20,7%
Portefeuille titres commercial	-	-	64 306	53 055	31 708	21,2%
Portefeuille titres d'investissement	-	-	204 495	169 633	189 107	20,6%
7 - Encours net des crédits (1) (hors dotation aux provisions de la période)	-	-	2 695 369	2 135 362	2 610 177	26,2%
8 - Encours des dépôts, dont :	-	-	2 394 709	1 952 950	2 419 440	22,6%
Dépôts à vue	-	-	670 955	651 467	668 878	3,0%
Dépôts d'épargne	-	-	546 830	492 645	551 586	11,0%
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan	-	-	96 547	121 344	103 945	-20,4%
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)	-	-	442 873	378 591	412 048	8,8%

(1) Chiffres décembre 2010 tenant compte des provisions

(2) Après répartition du résultat de l'exercice précédent et compte non tenu du résultat de la période

NOTES EXPLICATIVES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE

ARRETES AU 31 Mars 2011

1 - Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

La Banque de Tunisie est un Etablissement de crédit au capital de 112.500.000 dinars. Elle est régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit tel que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie, notamment la circulaire n° 91/24 du 17/12/1991 et celle n° 93/08 du 30/07/1993.

2 - Principes comptables appliqués :

Les indicateurs d'activité de la Banque de Tunisie sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1 Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont constatés aux comptes de résultat en assurant la séparation des périodes. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 (et 5) définies dans le paragraphe précédent ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

2.2 Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2010. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2011.

2.4 Encours des crédits

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur des créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales

Les ressources spéciales sont composées de ressources budgétaires et extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3 - Faits marquants du 1^{er} Trimestre 2011

Au titre du 1^{er} trimestre 2011, l'activité de la Banque de Tunisie s'est poursuivie à un rythme soutenu. C'est ainsi que :

- **Les crédits à la clientèle** ont augmenté de 26,2% (+560 millions de dinars) entre mars 2010 et mars 2011. Cette évolution a touché toutes les natures des crédits accordés par la Banque et a concerné les entreprises et les particuliers.
- **Les dépôts de la clientèle** ont augmenté de 22,6% (+442 millions de dinars) entre mars 2010 et mars 2011. Cette croissance a touché toutes les composantes de dépôts : +3% des dépôts à vue, +11% des dépôts d'épargne et +65% des dépôts à terme.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de 21,4%, atteignant ainsi 55.936 mille dinars au 31/03/2011 contre 46.080 mille dinars au 31/03/2010, grâce à l'augmentation des produits d'intérêts de 25% et des revenus du portefeuille de 25,3%.

- **Les charges d'exploitation bancaire** ont connu une augmentation importante de 55% (+ 8.048 mille dinars) entre mars 2010 et mars 2011 et ce suite à la forte croissance des dépôts à terme à la fin de l'exercice 2010, conjuguée à l'augmentation des taux du marché monétaire durant cette période.

Courant 2011, la banque se focalisera sur l'amélioration de la structure de ses dépôts pour réduire la part des dépôts à terme et trouver des nouvelles ressources moins coûteuses. Elle assurera, par conséquent, la maîtrise de ses charges d'exploitation en 2011.

- Malgré cette augmentation des charges d'exploitation, le **Produit Net Bancaire** a enregistré une bonne progression au taux de 6,2% pour passer de 31.811 mille dinars au 31/03/2010 à 33.798 mille dinars au 31/03/2011.
- **Les frais généraux** demeurent parfaitement maîtrisés, avec une hausse de seulement 3,6%, soit une enveloppe de 9.537 mille dinars au 31/03/2011 contre 9.201 mille dinars au 31/03/2010. En effet, les frais de personnel n'augmentent que de 3,2% alors que les charges générales d'exploitation progressent de 5,2%.
- Ce trimestre a été marqué par un changement dans le Management de la banque. Monsieur Mohamed Habib BEN SAAD est désigné PDG de la Banque de Tunisie à partir du 25 janvier 2011. La composition du conseil d'administration a connu un changement qui sera présenté pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.